

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2019 à 20h

1°) VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION POUR L'ANNEE 2018:

Les comptes administratifs de la commune, du CCAS, du Lotissement et de l'assainissement sont identiques aux comptes de gestion du Receveur municipal.

-le compte général de la commune présente un excédent de 92 375,39 €.

-Le compte du CCAS, un excédent de 130,68 €

-Le compte du budget assainissement présente un solde d'exécution positif de 31 706 €

-Le compte du lotissement présente un besoin en financement de 61653,17 € qui correspond à la vente des 9 lots.

Monsieur le Maire sort de la salle.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2018 et de gestion de la Commune, du CCAS, de l'Assainissement et du Lotissement.

2°) AFFECTATION DES RESULTATS:

Les comptes administratifs 2018 faisant apparaître des excédents de fonctionnement, le conseil décide à l'unanimité d'affecter l'ensemble des résultats 2018 en excédent de fonctionnement aux comptes de chacun des budgets.

3°) VOTE DES SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS : Le montant des crédits attribués en 2019 aux différentes associations s'élèvent à 8000 €.

4°) DOSSIER FONDS CANTAL SOLIDAIRE 2019-2021 :

Monsieur le Maire propose à son conseil de déposer dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire 2019-2021, les travaux d'enfouissement des lignes du réseau du village de Sauronnet pour un montant estimé à 200 000 € par le Syndicat d'Energie avec un reste à charge pour la commune de 20 000 € auxquels s'ajoutent les travaux des eaux pluviales en 2019 et les travaux de voirie en 2020 pour un montant estimé par CIT de 108 938,40 €. Le Conseil valide ce projet à l'unanimité. Les premiers travaux commenceront en mars/avril jusqu'en Novembre/Décembre 2019.

5°) TRANSFERT DE COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT A LA CCSA :

Le conseil valide à la majorité le report du transfert des compétences eau et assainissement à la CCSA en 2026 initialement prévu en 2020. Monsieur le Maire reste réservé.

6°) RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS :

Le conseil décide à l'unanimité de supprimer le service communal du ramassage des encombrants par les agents techniques puisqu'il est devenu payant pour les communes depuis le 1^{er} janvier 2019. Il est décidé de renvoyer les particuliers vers la Ressourcerie pour les objets récupérables.

7°) VENTE D'HERBE DES PRES COMMUNAUX :

Suite à des dégâts l'an dernier au lotissement Clos Saint-Robert : bornes des lots arrachées par le passage des animaux et plantations, le conseil décide à l'unanimité de mettre en vente uniquement l'herbe des prés de la salle polyvalente, de la grange du bourg et la pointe au Vignonnet.

11°) QUESTIONS DIVERSES :

-Pour information, M.le Maire explique que la commune a été subventionnée à hauteur de 108 % dans le cadre de Capital Energy pour le remplacement des huisseries de l'Auberge de la Sumène et l'isolation des greniers de la Mairie et de l'Auberge de la Sumène soit un gain de 4104 € pour la commune.

- Logiciel Ecofinances: le 4 décembre dernier a eu lieu une réunion en présence des maires de Sumène Artense et d'un prestataire de logiciel calculant les bases des fonciers bâtis dans le but d'optimiser les recettes de chaque collectivité. Une formation est prévue avec les élus et secrétaires de mairie le 19 mars prochain.

-La FNACA déposera un bouquet le dimanche 17 mars à 11h par anticipation de la cérémonie du 19 mars.

-Le Centre de loisirs d'Ydes demande une participation des communes pour son fonctionnement au prorata du nombre de leurs enfants présents à compter du 1^{er} janvier 2019.